APRÈS ART. 19 TER N° 1327

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

# RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

Nº 1327

présenté par Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Brun, M. Viry, Mme Kuster, Mme Tabarot, M. Cinieri et Mme Anthoine

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

### APRÈS L'ARTICLE 19 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.